



Liberté • Egalité • Fraternité

La Lettre du Préfet

N° 74
Mai 2018



Edito



Voilà une nouvelle lettre du Préfet. Comme à l'accoutumée, son objectif est d'expliquer l'action de l'État, de présenter les projets qui contribuent au développement et à l'attractivité de l'archipel, les actions menées au bénéfice des plus fragiles d'entre nous et d'expliquer au travers d'exemples concrets les actions qui garantissent les sécurités de nos concitoyens.

En fonction depuis maintenant trois mois à Saint-Pierre-et-Miquelon, je mesure les atouts de ce territoire : le volontarisme de ses habitants, la force de son histoire et de son patrimoine, la qualité paysagère et environnementale, son positionnement géographique stratégique. Je perçois aussi les attentes de la population vis-à-vis de l'État : être au service de l'intérêt général, encourager les initiatives émanant du territoire, promouvoir le travail partenarial et être à l'écoute des besoins de l'archipel.

C'est le but de cette lettre. Informer, partager, expliquer ce que font les différents services pour le développement et la cohésion de l'archipel. J'espère sincèrement que vous y trouverez des informations utiles.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

Thierry Devimeux

*Saint-Pierre
et
Miquelon*



Retour en images

Annick GIRARDIN, ministre des outre-mer, était en visite dans l'archipel en février dernier, en présence de M. Jean D'AMOUR, ministre québécois, délégué aux affaires maritimes.

Cette visite était principalement axée autour du renforcement de la coopération maritime Franco-Québécoise, de l'économie bleue et du potentiel touristique.

Les deux ministres ont affiché leur ambition pour l'archipel :

- faire de la mer le moteur de développement économique ;
- faire de Saint-Pierre-et-Miquelon un site de référence pour la recherche scientifique en zone subarctique, en particulier pour ce qui a trait au changement climatique, à la connaissance de la biodiversité tant terrestre que marine, et aux relations homme/milieu ;
- faire de l'archipel la dixième escale officielle des Croisières du St-Lautrent.



Photos : Chantal Briand

Retour en images



Photos : Chantal Briand

Retour en images



Photos : Chantal Briand

Calendrier des opérations d'aménagement de terminal de croisières du port de Saint-Pierre

- Octobre 2016** Le Premier ministre Manuel Valls, en visite dans l'archipel, annonce l'attribution de crédits pour l'aménagement d'un terminal d'accueil des navires de croisières dans le port de Saint-Pierre.
- Début 2017** Constitution d'un groupe de travail interministériel local pour une réflexion sur les besoins et l'élaboration de scénarios d'aménagement pour le terminal.
- Octobre 2017** Lancement d'un appel d'offres pour le choix d'un maître d'œuvre pour l'aménagement du terminal, le maître d'œuvre étant le concepteur de l'aménagement.
- Janvier 2018** Remise des offres de candidatures.
- Février-mars 2018** Analyse des candidatures.
- Avril 2018** Choix du maître d'œuvre.
- Septembre 2018** Conception du projet et des pièces pour l'appel d'offres de travaux.
- Novembre 2018** Lancement de l'appel d'offres de travaux.
- Début 2019** Remise des offres et choix des entreprises.
- Printemps 2019** Début des travaux d'aménagement.



Retour en images

Une mobilisation importante et digne des habitants de Saint-Pierre et de Miquelon, pour l'hommage aux quatre victimes de l'attaque terroriste de Carcassonne et de Trèbes, dont le lieutenant-colonel Arnaud BELTRAME.

La cérémonie d'hommage du mercredi 28 mars 2018 a réuni près de 300 personnes.



Politiques publiques

GÉOSPM : le portail de l'information géographique local est ouvert

Depuis le début mars 2018, le portail de l'information géographique GÉOSPM est en ligne. Résultat d'un partenariat entre l'État, la collectivité territoriale et les communes de Saint-Pierre et de Miquelon, le portail permet de mutualiser plusieurs données essentielles au développement du territoire.

L'objectif est double.

- Partager l'information entre les professionnels : les pouvoirs publics, partenaires du portail, et les adhérents.
- Rendre cette information accessible au grand public, en application de la directive européenne INSPIRE.

Concrètement, le portail GÉOSPM permet aux institutions, comme aux porteurs de projets de disposer, pour une zone donnée, d'un ensemble de données de différentes natures (infrastructures, milieux naturels, réglementation, risques, intérêts économiques...).

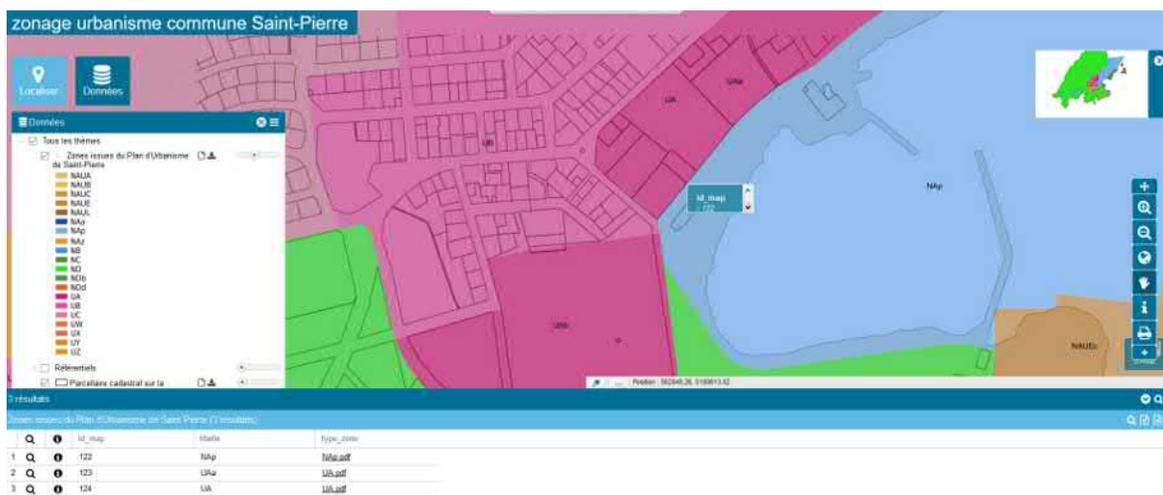
Ces données sont fournies par les partenaires et adhérents dans un format commun, normalisé et géoréférencé, ce qui permet de les afficher spatialement sur une carte thématique en utilisant GÉOSPM. Ces données demeurent la propriété des partenaires qui ont la charge de les mettre à jour régulièrement. La métadonnée, associée à toute donnée, fournit différentes informations relatives à la donnée : propriété, mise à jour, catégorie, contact...

Grâce au portail, l'utilisateur peut ainsi croiser facilement sur une carte thématique les différentes données qui l'intéressent pour mieux analyser les enjeux du territoire.

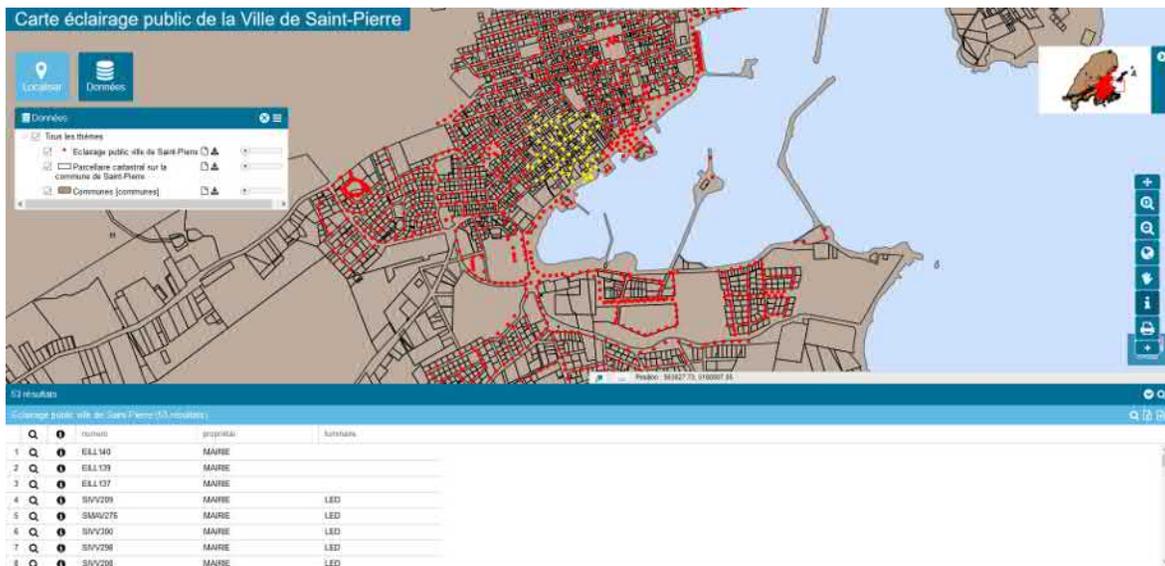
Le portail est accessible à l'adresse suivante :

www.geospm.com

Le portail en quelques illustrations



La carte du zonage d'urbanisme illustre bien l'intérêt d'un SIG en tant que base de données spatialisée : pour chacune des parcelles, il est possible d'afficher au format PDF l'extrait de règlement correspondant. La légende permet également de modifier la transparence du zonage pour laisser apparaître le parcellaire.



Exemple de carte thématique plus spécialisée, celle de l'éclairage public de St-Pierre permet de connaître la localisation et la propriété des équipements



La carte topographique est un exemple simple de carte thématique. L'utilisateur peut zoomer sur la zone qui l'intéresse et choisir d'afficher ou non les différentes données de la légende. La carte peut être imprimée ou exportée au format électronique.

Politiques publiques

Contrôles à l'importation de fruits et légumes conventionnels et issus de l'agriculture biologique.

Conformément aux orientations gouvernementales de protection de consommateurs, les contrôles hebdomadaires à l'importation par le pôle concurrence, consommation et répression des fraudes de la DCSTEP ont repris sur le quai du commerce. Les vérifications portent principalement sur la qualité et l'étiquetage des fruits et légumes, qu'ils soient issus de l'agriculture conventionnelle ou de l'agriculture biologique.

Les fruits et légumes importés à Saint-Pierre-et-Miquelon sont soumis aux normes générales (melons, avocats, pastèques, artichauts notamment) et spécifiques (fraises, agrumes, pommes, salades, tomates). Ils répondent bien aux dispositions du règlement (UE) 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013, portant organisation commune des

marchés des produits agricoles, à savoir les exigences de qualité saine, loyale et marchande. Ces normes sont établies afin de garantir la sécurité de tous les consommateurs, ainsi que la loyauté des transactions commerciales sur ces produits.

A ce jour, les contrôleurs de la CCRF ont constaté que les fruits et légumes importés sur le territoire satisfont aux exigences de qualité et de loyauté fixées par ces réglementations.

Il est cependant à noter que la qualité des produits est variable selon les jours de livraison (jours fériés, intempéries), les conditions de stockage et de transport. Les fruits et légumes restent commercialisables mais leur durée de vie est limitée et peuvent malheureusement se détériorer rapidement dans les rayons.



La DCSTEP mettra en œuvre dans les mois à venir des actions ayant pour objectifs :

- Le respect des normes de commercialisation ;
- L'information du consommateur au stade du commerce de détail ;
- La loyauté des transactions ;
- La véracité des allégations « biologiques » des denrées importées ;
- L'application des procédures de notification des importations de fruits et légumes conventionnels, de denrées et fruits et légumes issus de l'agriculture biologique de pays tiers.

Politiques publiques

Exercices de sécurité : Fulmar et pompiers de Saint-Pierre



Les exercices de sécurité concourent à préparer chaque acteur au niveau collectif ou individuel à l'exercice de ses responsabilités dans le cadre de la gestion d'un événement ou d'une crise. C'est dans ce cadre que dans un premier temps, marins du Fulmar et pompiers de Saint-Pierre ont participé à un exercice de lutte contre un incendie se déclarant sur le patrouilleur ; puis dans un second temps à la mise en œuvre de moyens de lutte contre la pollution marine par le déploiement de deux rampes d'épandage installées de part et d'autre de l'étrave du patrouilleur.

Désenclavement de l'archipel

+ 3,7 M € d'engagement de l'État pour une nouvelle délégation de service public aérienne au profit de l'archipel

L'État s'est engagé à hauteur de 15,7 M€ sur 5 ans pour répondre aux besoins de l'ensemble des publics.

1) Une offre adaptée aux attentes des voyageurs

La DSP applicable au 1^{er} mai 2018 prévoit :

- Une liaison directe sur Paris CDG (8 vols en juillet et août) ;
- Un renforcement de la destination Halifax, pressentie comme un hub naturel pour Saint-Pierre- et-Miquelon :
 - 1 vol supplémentaire sur Halifax le dimanche
 - **Une diminution des tarifs de 25 % sur Halifax**
- Le maintien de liaisons sur Montréal et Saint-John's
- La mise en place de 2 rotations hebdomadaires sur les Iles de la Madeleine en juillet et août.

Vol sur ST-John's le mardi
(au lieu du mercredi)



Pour plus d'informations sur les vols prendre contact avec Air St-Pierre :
Site : www.airsaintpierre.com
Tél : 05 08 41 00 00

2) Une modernisation du contrôle d'inspection filtrage

Avant le 1^{er} juillet

3 contrôles en 1 action

Police aux frontières (PAF)

- Contrôle d'accès
- Inspection filtrage
- Contrôle de sortie de territoire

Après le 1^{er} juillet

3 contrôles dissociés

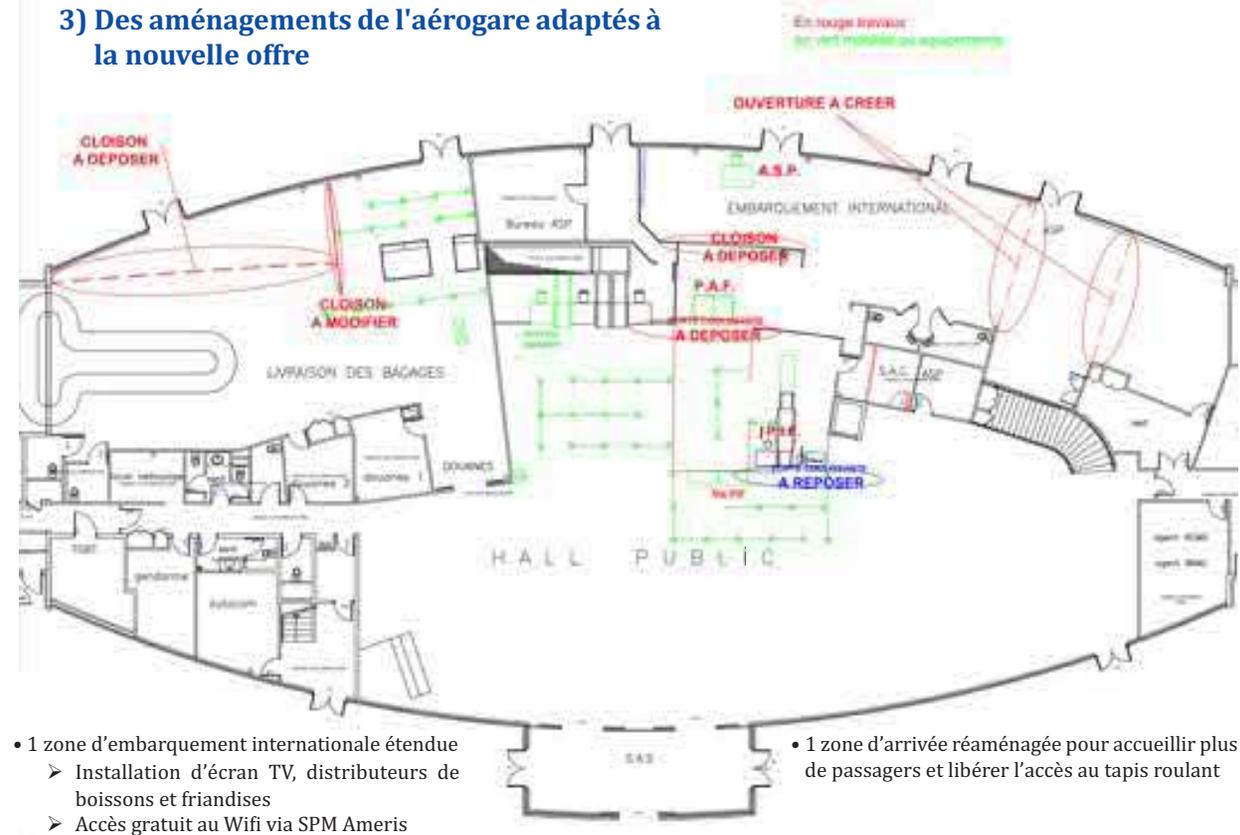
Passage PIE

- Contrôle d'accès
- Inspection filtrage

Police aux frontières (PAF)

- Contrôle de sortie de territoire

3) Des aménagements de l'aérogare adaptés à la nouvelle offre



- 1 zone d'embarquement internationale étendue
 - Installation d'écran TV, distributeurs de boissons et friandises
 - Accès gratuit au Wifi via SPM Ameris
- 1 zone d'arrivée réaménagée pour accueillir plus de passagers et libérer l'accès au tapis roulant

4) De nouveaux réflexes à adopter pour les usagers

- Éviter les stationnements de longue durée pour permettre aux usagers de stationner aux départs et arrivées ;
- Nécessité de s'adapter aux nouvelles règles de circulation (mise en place d'un dépose-minute) ;
- Destination Paris : Ouverture des comptoirs d'enregistrement d' Air Saint-Pierre 2h30 avant le vol ;
- Il vous est recommandé de vous présenter au plus tôt pour le passage de la sûreté et aux contrôles frontières.

Un exercice de simulation de l'arrivée passagers est programmé le jeudi 24 mai 2018.
Les gens qui souhaitent participer à cette simulation, peuvent s'inscrire à

voldirect@spm975.gouv.fr

Conditions d'entrée à SPM en provenance directe de la métropole

Quels sont les documents nécessaires pour se rendre à Saint-Pierre-et-Miquelon en provenance directe de la métropole ?

- Si citoyens d'un des 28 pays de l'union européenne ou d'Islande, ou de Norvège ou de Suisse ou du Liechtenstein : une carte d'identité ou un passeport en cours de validité ;
- Si ressortissant de pays tiers : un passeport plus une carte de séjour ou un visa le cas échéant.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter le site internet <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/>



- L'autorisation de sortie du territoire (AST) pour les mineurs ne sera pas nécessaire pour un vol direct France/SPM ou SPM/France, sauf s'ils ont prévu se rendre dans un autre pays.
- En cas d'escale non planifiée au Canada (difficultés climatiques, problèmes techniques...), les voyageurs sont dispensés des exigences normales pour rentrer au Canada.

Politiques publiques

NON AU HARCELEMENT

ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS
APPELEZ LE

3020

Service & appel
gratuits

Lieu par excellence de transmission des savoirs et d'apprentissage des valeurs de la République, l'école doit assurer aux élèves et à la communauté éducative un cadre structurant et protecteur, garant de l'égalité des chances. Malheureusement l'École n'échappe pas aux formes nouvelles de délinquance.

Ceux qui y travaillent comme ceux qui la fréquentent en sont les premières victimes. Introduction de produits illicites dans l'enceinte scolaire ou à sa proximité immédiate, agressions verbales et physiques à l'égard des personnels et des élèves, harcèlement ou encore cyberviolence sont des faits de délinquance qui perturbent l'ordre scolaire et fragilisent les établissements touchés.

C'est pourquoi, afin de prévenir et de lutter efficacement contre ces faits particulièrement graves, le service de l'éducation nationale de Saint-Pierre et Miquelon a toujours intégré la lutte contre la violence scolaire et a développé des relations partenariales autour desquelles la sanctuarisation des établissements d'enseignement constitue un objectif commun.

Le plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes de 2006 a permis, dès lors, la mise en place d'un dispositif de sécurisation des établissements scolaires concrétisé, en outre, par l'élaboration d'un « diagnostic de sécurité et de sûreté » et notamment par la désignation, dans chaque établissement scolaire, d'un « gendarme référent ». Ce dispositif, réalisé en partenariat avec la Gendarmerie Nationale de Saint-Pierre-et-Miquelon, a permis de tout à la fois rassurer les élèves, les parents et les personnels et d'entraver la liberté d'action des auteurs de troubles, voire de les interpeller pour éventuellement les traduire en justice.

De plus, la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance vise à donner de nouveaux moyens pour exercer cette responsabilité essentielle en mettant en œuvre les trois objectifs prioritaires suivants : renforcer la prévention, organiser le signalement des situations à risque auprès de la Justice ou des services sociaux et diversifier les actions et les modes de prise en charge des enfants. Un suivi étroit des faits de violence sur mineur permet dorénavant une réaction fiable, rapide entre professionnels concernés et le réajustement des mesures prises si les situations le requièrent.

Il convient aussi de noter que l'usage des nouvelles technologies, très répandu dans l'archipel, peut favoriser accroître ou induire des situations de harcèlement (on parle alors de cyber-harcèlement) aussi bien dans les écoles qu'au collège ou au lycée.

L'action contre le harcèlement à l'École, sujet prioritaire au cœur du dispositif de lutte contre les violences en milieu scolaire est un enjeu éducatif majeur, que le service de l'éducation nationale de Saint-Pierre-et-Miquelon va pleinement intégrer dans son prochain projet académique.

QUE FAIRE EN CAS DE HARCELEMENT :

N° VERT « NON AU HARCELEMENT » : 3020

Ouvert du lundi au vendredi de 5h à 16h et le samedi de 5h à 14h (sauf les jours fériés)

Gratuit, anonyme, confidentiel

Si le harcèlement a lieu sur internet ou les réseaux sociaux :

N° VERT « NET ÉCOUTE » : 0800 200 000

Gratuit, anonyme, confidentiel et ouvert du lundi au vendredi de 5h à 15h

En bref... Le passeport mobilité formation professionnelle s'ouvre aux apprentis mineurs.

Le décret n° 2018-155 du 1^{er} mars 2018, rend accessible aux apprentis mineurs de plus de 16 ans, titulaires d'un contrat conclu en application de l'article L.6221-1 ou de l'article 6325-1 du code du travail, la possibilité de bénéficier du passeport mobilité formation professionnelle, lorsque tout ou partie de la formation ne peut être réalisée localement.

Ce dispositif est conduit en partenariat avec LADOM (l'agence de l'outre-mer pour la mobilité). Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la DCSTEP : 975.polet@dcstep.gouv.fr

Sensibilisation

Avis enquête publique PPRL

Par arrêté préfectoral, le préfet a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'approbation du plan de prévention des risques naturels prévisibles littoraux de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon du vendredi 20 avril 2018 au mardi 29 mai 2018 inclus.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier est tenu à la disposition du public dans les mairies de Saint-Pierre et de Miquelon aux heures habituelles d'ouvertures.

Les documents d'informations relatifs à l'enquête publique PPRL sont disponibles sur le site de la préfecture – www.saint-pierre-et-miquelon.gouv.fr



Monsieur Éric Chupeau, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition des personnes qui désireraient être entendues :

A la mairie de Saint-Pierre

- le samedi 21 avril de 9h à 12h
- le vendredi 27 avril de 13h30 à 17h
- le mercredi 2 mai de 13h30 à 17h
- le mercredi 9 mai de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
- le lundi 14 mai de 13h30 à 17h
- le mardi 29 mai de 9h à 12h

A la mairie de Miquelon-Langlade

- le samedi 21 avril de 9h à 12h
- le vendredi 27 avril de 13h30 à 17h
- le mercredi 2 mai de 13h30 à 17h
- le mercredi 9 mai de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
- le lundi 14 mai de 13h30 à 17h
- le mardi 29 mai de 9h à 12h

Guide sur les animaux marins

Après son lancement officiel en février dernier, lors de la venue de Mme la ministre de l'Outre-mer, le « trousseau malin des animaux marins », conçu par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et la Maison de la Nature et de l'Environnement, pour faciliter l'identification et l'observation des animaux marins de Saint-Pierre-et-Miquelon est désormais disponible gratuitement aux points de distribution suivants :

- sur Saint-Pierre : DTAM / SPM Ferries / Bibliothèque Municipale / Magasins de plaisance ;
- sur Miquelon : Maison de la Nature et de l'Environnement.



Sensibilisation

Le pouvoir d'être utile avec le service civique

Ouvert à tous les jeunes, de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour ceux en situation de handicap, le service civique est un engagement volontaire de 6 à 12 mois au service de l'intérêt général.

Grâce au service civique, les jeunes réalisent des missions dans 9 domaines d'actions jugés prioritaires pour la nation : la culture et les loisirs, l'éducation pour tous, l'environnement, la solidarité, le sport, la santé, l'humanitaire, la mémoire et la citoyenneté...

Le site internet www.service-civique.gouv.fr permet de connaître les missions disponibles sur toute la France et à l'étranger. Sans condition de diplôme, la motivation et l'envie de s'investir sont les premiers critères retenus.

Pendant sa mission, le jeune volontaire est indemnisé par l'État à hauteur de 580 euros par mois. Il bénéficie d'un accompagnement personnalisé par la structure d'accueil qui est soit une association, une collectivité ou un établissement public.

94 % des jeunes ayant réalisé un service volontaire le recommanderaient à un ami.

Alors pourquoi pas vous ?

Nous déployons actuellement le service civique sur l'archipel afin de pouvoir proposer des missions localement. Des réunions d'informations sont organisées auprès des structures mais également auprès des jeunes.

Si vous êtes intéressés par cette démarche ou souhaitez accueillir un jeune volontaire dans votre structure, nous vous invitons à prendre contact avec le service jeunesse de la DCSTEP qui est le référent local :

975.jeunesse-sport@dcstep.gouv.fr
standard : 41.19.40.



REJOIGNEZ NOUS ET FAITES LE SAUT



SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun
au service de tous

<p>En prenant soin des autres, je soigne mon avenir.</p> <p>Vous avez entre 16 et 25* ans ? Découvrez le pouvoir d'être utile.</p> <p><small>* 16 ans pour les jeunes en situation de handicap</small></p> <p>SERVICE CIVIQUE Une mission pour chacun au service de tous</p>	<p>En aidant les plus fragiles, je me découvre une vraie force.</p> <p>Vous avez entre 16 et 25* ans ? Découvrez le pouvoir d'être utile.</p> <p><small>* 16 ans pour les jeunes en situation de handicap</small></p> <p>SERVICE CIVIQUE Une mission pour chacun au service de tous</p>	<p>En défendant le sport pour tous, je marque des points pour mon avenir.</p> <p>Vous avez entre 16 et 25* ans ? Découvrez le pouvoir d'être utile.</p> <p><small>* 16 ans pour les jeunes en situation de handicap</small></p> <p>SERVICE CIVIQUE Une mission pour chacun au service de tous</p>	<p>En ouvrant la culture à tous, je m'ouvre aux autres.</p> <p>Vous avez entre 16 et 25* ans ? Découvrez le pouvoir d'être utile.</p> <p><small>* 16 ans pour les jeunes en situation de handicap</small></p> <p>SERVICE CIVIQUE Une mission pour chacun au service de tous</p>
<p>Avec les volontaires sur le terrain, notre action citoyenne va plus loin.</p> <p>Vous êtes une structure publique ? Développez le pouvoir d'être utile.</p> <p>SERVICE CIVIQUE Une mission pour chacun au service de tous</p>	<p>En protégeant l'environnement, je découvre ma vraie nature.</p> <p>Vous avez entre 16 et 25* ans ? Découvrez le pouvoir d'être utile.</p> <p><small>* 16 ans pour les jeunes en situation de handicap</small></p> <p>SERVICE CIVIQUE Une mission pour chacun au service de tous</p>	<p>En apprenant aux autres, j'apprends beaucoup sur moi.</p> <p>Vous avez entre 16 et 25* ans ? Découvrez le pouvoir d'être utile.</p> <p><small>* 16 ans pour les jeunes en situation de handicap</small></p> <p>SERVICE CIVIQUE Une mission pour chacun au service de tous</p>	<p>Avec l'énergie des volontaires, notre action prend un nouvel élan.</p> <p>Vous êtes une association ? Développez le pouvoir d'être utile.</p> <p>SERVICE CIVIQUE Une mission pour chacun au service de tous</p>

Sensibilisation

FAIS ENTENDRE TA VOIX ! APPEL A CANDIDATURES POUR PARTICIPER A UN SEMINAIRE JEUNESSE ORGANISE EN MARTINIQUE EN OCTOBRE 2018

Du 10 au 17 octobre 2018, la Martinique accueillera la première édition du séminaire jeunesse, engagement et culture.

Ce séminaire initié par le Conseil départemental de la jeunesse (CDJ) de Martinique et ses partenaires (l'État, l'association CEMEA...) vise à réunir des jeunes (18 à 35 ans) de 16 territoires ultramarins (Açores, Corse, Guadeloupe, Guyane, îles Canaries, Madère, Martinique, Wallis et Futuna...) pour échanger et formuler des préconisations qui seront adressées aux décideurs autour de quatre thématiques : l'insertion et l'emploi des jeunes, l'engagement et la participation, la mobilité des jeunes, les traditions et influences culturelles.

Nous recherchons 4 jeunes de Saint-Pierre-et-Miquelon, investis et engagés pour leur territoire, pour représenter l'archipel lors de ce séminaire qui se tiendra du 10 au 17 octobre 2018 en Martinique.

Pour plus de renseignements, contacter la DCSTEP : 975.jeunesse-sport@dcstep.gouv.fr

Date limite de candidatures : 25 mai 2018

SEMINAIRE JEUNESSE, ENGAGEMENT & CULTURE

DU 10 AU 17 OCTOBRE 2018
« Les jeunes des territoires
prennent la parole »

16 TERRITOIRES
DÉLÉGATIONS

contact.seminairejec@gmail.com

Date limite de candidature :
Vendredi 25 mai 2018

